Discours de clôture

Romain WOLFF, Président de la CESI

Colloque CESI, Bruxelles, 10 Octobre 2014

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Les conclusions ont été tirées à plusieurs reprises. Au terme de nos travaux, je ne voudrais pas ajouter un discours trop long aux remarquables interventions qui m'ont précédé, car tout a été dit et je ne vais pas tout répéter.

Je tiens à remercier les intervenants qui nous ont accompagnés durant ces deux journées de travaux et qui nous ont aidés à mieux cerner les divers mécanismes de fraude et d'évasion fiscales. Je me suis personnellement réjoui de leur diversité : employés d'administrations fiscales, syndicalistes, représentants de la Commission, Professeurs d'Université, journaliste nous ont ainsi permis de mieux saisir la complexité des mécanismes de fraude fiscale et son ampleur.

Nous l'avons vu, la fraude fiscale peut être celle des contribuables particuliers, des personnes physiques. Elle peut également être celle des entreprises, qui poussent à son maximum les possibilités d'optimisation fiscale. Les multinationales ont accès à des montages fiscaux très sophistiqués et organisent leur moindre contribution fiscale.

La fraude fiscale est un fléau.

C'est un fléau budgétaire qui grève les finances publiques de nos Etats, nous l'avons dit.

C'est un fléau social également: la fraude profite toujours aux mêmes et pénalise ceux qui respectent les règles. Elle mine la confiance des citoyens honnêtes dans le système fiscal. Elle est une source d'injustice. Nous devons être attentifs à cette défiance, dont les conséquences politiques et démocratiques peuvent être lourdes à porter. Nous avons certes beaucoup parlé des pays de l'Union Européenne, mais les pays en voie de développement sont également touchés. Dans ces pays, le manque à gagner affecte de manière plus ostensible les services de santé et d'éducation.

Je crois pouvoir dire que le constat est unanime aujourd'hui pour faire de la lutte contre la fraude fiscale une priorité et la crise a permis d'avancer sur ce sujet.

Le thème du colloque ‘Fiscalités en Europe : les administrations fiscales au cœur de la crise’ est un thème qui nous touche tous et toutes. L’équité fiscale et la fraude fiscale sont des thèmes importants et le travail que vous faites dans les administrations fiscales est indispensable au bon fonctionnement de la société.

Pourquoi payer des impôts ? Ça, c’est une question vitale pour la société : Ce sont des facteurs de solidarité et de redistribution. Qui aime payer ses impôts ? Pas trop de monde, c’est une réaction humaine. Mais tout de même mieux compréhensible si je me rends compte que l’argent est utilisé efficacement, visiblement, dans l’Intérêt Général, de la Communauté, de nous tous.

Nous fonctionnaires, dont la productivité représente maintes fois la valeur de nos salaires, sont là rien que pour l’Intérêt Général. Mais un meilleur marketing est de rigueur, ce serait une affaire de la politique, tout d’abord, aidé par les gens travaillant dans les administrations fiscales

Ce que je veux dire par là, si nous parlons de la fraude fiscale ou l’évasion fiscale, à mon avis, les citoyens devraient être beaucoup mieux sensibilisés et informés. Surtout en ces temps de mesures d’austérité, où les caisses de l’Etat doivent être renflouées par une augmentation importante, avant tout, de nos impôts. Les impôts éludés / pas payés/ pas déclarés nuisent sensiblement à toute notre société. Les gens ne s’en rendent pas compte : c’est ça qui devra changer !!!

Encore une citation d’hier après-midi : « si tout le monde payait ses impôts, tout le monde paierait moins ». Cette remarque du collègue danois m’a bien plu.

Mais qui paie à ce stade encore des impôts ? Les impôts sont de plus en plus payés par les personnes physiques. Il y a un déséquilibre flagrant qui est inacceptable. Les grandes entreprises ne paient presque plus de taxes et d’impôt, au nom de la compétitivité. La concurrence fiscale est omniprésente, c’est à dire la base d’imposition des entreprises disparait de plus en plus. Alors qui paie en fin de compte ?

La réponse est simple, ce sont nous, toutes et tous, jusqu’au dernier centime.

Le lobbyisme patronal a pris le dessus, tant au niveau national qu’européen.

Mais revenons au thème principal de notre colloque. Les personnes qui travaillent dans les administrations fiscales, dans l’Intérêt Général, voit leur nombre réduit considérablement, suite aux mesures d’austérité exagérées qui sont un non-sens politique et social. D’un autre côté, leur charge de travail est augmentée, leurs revenus diminués. Mais pour rendre un service efficace, nous avons besoin de personnel en nombre suffisant, bien formé et rémunéré, au moins, d’une façon décente.

On nous dit, et c’est vrai, nous devrons plus efficacement combattre la fraude fiscale par une coopération administrative renforcée. Ce qui nécessite de nouveau du personnel bien formé et motivé. Ca nécessite des moyens supplémentaires pour les administrations fiscales !!!

Mais comment croit-on motiver le personnel des Administrations Fiscales si on nous confronte à des législations de plus en plus complexes élaborées par des théoriciens, qui ne se

soucient très souvent en rien de ceux qui doivent appliquer les lois et les exécuter tous les jours sur le terrain ?

Une chose est claire pour moi. Si on procède à des réformes, on devrait le faire avec les concernés, avec les gens du terrain. Réformer d'en haut sans les spécialistes, n'apporte surement pas les résultats tant escomptés. C'est le problème de la théorie pas applicable en pratique, ce qui complique la tâche à nous, toutes et tous.

Encore un mot sur la compliance tant thématisée et la réduction de personnel. Je crois que dans ce domaine, le message du colloque est clair : jamais un contrôle physique, classique, ne peut être remplacé complètement par des logiciels, par des machines. Et pour cela, les administrations fiscales ont besoin de personnel motivé, en nombre suffisant, bien formé.

En réduisant le nombre de personnel, qui est une mesure d'épargne, on perd plus en termes d'argent ou de recettes, qu'on gagnerait en embauchant en nombre suffisant. C'est-à-dire le personnel ne représente pas un coût mais une plus-value pour toute notre société, pour son bon fonctionnement.

De plus, nous nous trouvons confrontés à une dégradation des conditions de travail, voire à des problèmes de santé : autant de problèmes auxquels un syndicaliste doit faire face.

Dans la lutte contre la fraude fiscale, l'important est d'arriver à rassembler, à utiliser nos expériences et à collaborer sur ces questions. A l'instar de ce séminaire, c'est ce à quoi s'emploie la CESI :

- en son sein tout d'abord : elle s'appuie sur l'expérience et la diversité de ses organisations membres et les réunit autour de ces questions dans diverses instances, comme par exemple à l'occasion des Conseils Professionnels (et notamment ceux d'Administrations centrales et Finances, Administrations locales et régionales, Justice et Sécurité)

- Sur ces questions, la CESI marche également main dans la main avec d'autres représentations syndicales telle que l'UFE, partenaire de ce colloque et dont je remercie le soutien dès le début de ce projet. J'espère que cette précieuse collaboration ne s'arrêtera pas là et que nous aurons l'occasion de poursuivre ce travail commun. Nous pourrons ainsi nous exprimer conjointement sur les initiatives de la Commission en la matière, comme ce fut déjà le cas par le passé.

- La CESI a également rejoint l'année dernière la Plateforme européenne sur la Bonne Gouvernance fiscale. Cette Plateforme assiste la Commission dans ses initiatives à promouvoir la bonne gouvernance en matière fiscale dans les pays tiers, contrer la planification fiscale agressive, identifier et remédier aux situations de double imposition. Elle réunit des experts représentant différentes organisations des milieux professionnels, civils et fiscaux. Là encore, je dois dire que je suis satisfait de la solidarité dont les syndicats font preuve entre eux et avec les ONG. L'enjeu est important au regard de l'important lobby des

représentants d'entreprises auxquels nous devons faire face au sein de cette instance. J'y représente les intérêts de la CESI, assisté en cela d'Aurore Chardonnet du Secrétariat de la CESI, qui est notre précieuse 'lanceur d'alerte' de ce qui se passe au niveau européen en ce domaine.

- Enfin et à titre d'exemple, la CESI et ses organisations membres se sont exprimées à l'occasion d'une Consultation de la Commission visant, entre autres mesures, à exclure les organismes publics du champ d'exemption à la TVA. La CESI réaffirme que cette exemption est justifiée et permet aux acteurs publics de mieux mettre en œuvre des services d'intérêt général à destination des citoyens.

Pour conclure et vous l'aurez compris, la réflexion ne prend pas fin aujourd'hui. Nous devrons continuer à nous mobiliser, à nous tenir informés, à intervenir en faveur des employés des administrations centrales et de ceux du secteur public, partout où le dialogue est possible. Suite à notre séminaire d'aujourd'hui, la CESI va préparer une position forte qui englobera les points les plus pertinents de nos discussions.

La CESI, présente sur la scène européenne, se fera la voix de nos échanges, au sein de la Plateforme pour la Bonne Gouvernance fiscale, nous l'avons dit, mais également au sein des Comités sectoriels de Dialogue Social auxquels elle prend part. Les recettes publiques conditionnent bien sûr la pérennité de l'action publique et l'offre en services publics. La CESI continuera à s'engager en faveur de la préservation de services publics de qualité, offrant un modèle social et une cohésion sociale solides.

Avant de terminer, je souhaiterais procéder à quelques remerciements.

Je voudrais remercier :

- tout d'abord nos collègues belges de l'UNSP-NUOD pour leur valeureux support lors du séminaire.

- ensuite l'UFE, plus particulièrement Serge Colin, Thomas Eigenthaler et Fernand Muller pour leurs interventions très engagées. J'espère que notre collaboration avec l'UFE sera et restera fructueuse dans le proche avenir et même renforcée.

- un grand merci à tous les intervenants ;

- un merci particulier au Président de la CESI Académie Europe et aux collaborateurs du Secrétariat Général qui ont tout fait pour que ce colloque soit un succès.

- je vous remercie toutes et tous pour votre participation et vos précieuses interventions. Vous êtes les experts et soyez rassurés, vous faîtes un travail indispensable au bon fonctionnement de notre Etat, de notre société. La CESI vous appuiera pour une meilleure défense des moyens des administrations fiscales.

-un grand merci aux interprètes.

Mesdames, messieurs, ainsi je ferme le colloque et vous souhaite un bon retour.

Romain Wolff, Président de la CESI.